

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_018 | Polizeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-3-chem | Population. Item\[Bertillon. Cours de statistique - suite\]](#)

[Bertillon, Cours de statistique - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0176

SourceBoite_018-3-chem | Population.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

1891, une Commission centrale de statistique et un bureau régulier furent reconstitués. Le statisticien actuel des Pays-Bas est le baron de Verschuer.

BELGIQUE. — Un des premiers actes du gouvernement provisoire qui administra la Belgique après les événements de 1830, fut de créer un bureau de statistique (décret du 24 février 1831). « Les travaux du directeur auront pour objet de constater tous les faits statistiques dont la connaissance importe à l'administration en général et aux progrès des sciences en particulier. »

Toutefois le beau développement de la statistique belge date de la création de la Commission centrale de statistique (16 mars 1841), dont l'illustre Quetelet fut le fondateur, le président et l'inspirateur. Cette Commission avait pour mission de veiller à l'uniformité des statistiques, à leur comparabilité et à leur développement. C'est à l'instar de cette glorieuse Commission que furent créées des Commissions analogues dans presque tous les pays de l'Europe. On peut même dire qu'elle fut l'origine du Congrès de Statistique. Quetelet, après avoir attiré l'uniformité des statistiques de son pays, voulut que, par ce Congrès, le même bienfait fût assuré à l'Europe entière (voir page 11).

Quetelet et Heuschling, l'un savant de premier ordre, l'autre administrateur soigneux et consciencieux, furent les organisateurs de la statistique belge.

Les mouvements de l'état civil, qui avaient été relevés depuis 1831, reçurent un beau développement qu'ils n'ont malheureusement pas conservé depuis la disparition des deux hommes que nous avons nommés.

Le premier recensement de la population belge date de 1846 (déjà il y en avait eu un sous l'administration hollandaise, en 1829). Les recensements suivants ont eu lieu en 1856, 1866, 1876, 1880, 1890.

Sous l'influence de la Commission centrale de statistique et des hommes influents qui la dirigeaient, la Belgique organisa promptement des services de statistique dans toutes les grandes administrations publiques.

Une magnifique publication décennale, appelée *Exposé de la situation du royaume*, synthétise les résultats et en tire les enseignements qu'ils comportent.

L'*Annuaire statistique de la Belgique*, fondé en 1870, est une excellente publication à qui on ne peut reprocher que d'avoir absorbé des documents qui autrefois étaient publiés à part avec de plus grands développements.



